



Parkinson Canada

DEMANDE DE CANDIDATURES

lancé par
Parkinson Canada

PROGRAMME DE BOURSES CLINIQUES EN TROUBLES DU MOUVEMENT (Cycle allant de juillet 2022 à juin 2024)

Date de publication :	6 décembre 2021
Date limite de la présentation des demandes :	7 février 2022 (à 23 :59h HNE)
Avis de décision :	mars 2022
Date de début du financement :	1 ^{er} juillet 2022
Durée de la bourse :	Un an

TABLE DES MATIÈRES

Contexte
Fonds disponibles
Admissibilité
Emplacement de la formation et de la supervision
Critères de l'examen
Conditions
Exigences en matière de rapport et modalités du financement
Procédures de demande
Coordonnées de la personne-ressource

CONTEXTE

Parkinson Canada offre le programme de bourses cliniques Parkinson Canada en troubles du mouvement (le « programme ») dans le but d'encourager de jeunes cliniciens à acquérir une formation clinique dans la sous-spécialité des troubles du mouvement, laquelle comprendra la maladie de Parkinson. Cette bourse de 50 000 \$ financera un programme de formation clinique d'un an. Cette formation post-résidence, qui vise à accroître l'expertise en diagnostic et en gestion du Parkinson, peut également porter sur d'autres troubles du mouvement. Même si la recherche peut

constituer un élément du programme, l'élément principal reste la formation clinique (au moins 80 p. 100). Cependant, cette demande sera évaluée uniquement en fonction de la partie clinique.

Parkinson Canada tient à ce que chaque Canadien atteint de la maladie de Parkinson ait accès à une expertise médicale appropriée, à des médicaments, à des services de soutien, à des soins continus et à des ressources éducatives, soit traité avec respect et dignité, et reçoive de l'aide et de l'espoir. Ce programme est un important élément du plan formulé par Parkinson Canada pour atteindre son objectif, à savoir assurer l'accessibilité et la disponibilité de ces éléments essentiels à la gestion quotidienne de la maladie de Parkinson. Parkinson Canada choisit le candidat retenu et administre le programme.

FONDS DISPONIBLES

Le montant de la bourse est de 50 000 \$ et il permettra d'offrir une aide salariale d'un an à un candidat qualifié répondant aux critères d'admissibilité établis pour le programme et décrits dans le présent Appel de demandes.

ADMISSIBILITÉ

Les candidats doivent avoir terminé un programme de formation supérieure reconnu en neurologie ou en neurochirurgie avant le début du programme d'études supérieures en troubles du mouvement proposé et être autorisés à exercer au Canada. Ils doivent également avoir réussi les examens du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada en neurologie ou en neurochirurgie ou démontrer qu'ils sont admissibles aux examens et ont été autorisés par le Collège royal à les subir. Les candidats qui ont présenté une demande au Collège royal et attendent une réponse recevront un traitement d'exception de la part du Conseil scientifique consultatif (le « conseil consultatif ») de Parkinson Canada. Ils doivent également remplir les conditions requises pour obtenir un permis d'exercice dans la province où la bourse sera utilisée.

La formation a lieu dans un établissement approuvé (voir ci-après) et le candidat doit être inscrit à un programme de formation post-universitaire.

Parkinson Canada désire appuyer l'excellence en formation et l'avancement du vaste champ de recherche biomédicale sur le Parkinson au Canada. Elle acceptera les demandes de bourse présentées par les personnes subissant une formation aux établissements suivants (un « établissement approuvé ») :

- une école de médecine canadienne ou les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche;
- d'autres organismes identifiés par le conseil d'administration de Parkinson Canada en consultation avec le conseil consultatif, pourvu que leurs travaux de recherche ou leurs activités connexes tombent sous le coup du programme.

La citoyenneté canadienne n'est pas requise; cependant, lors du processus de sélection, la préférence sera accordée aux candidats qui expriment l'intention d'exercer au Canada. **Ceux qui sont actuellement financés par Parkinson Canada ou dont les rapports définitifs sont attendus dans le cadre d'une subvention ou d'une bourse de Parkinson Canada ne sont pas admissibles.**

Les candidats auront l'occasion d'expliquer leurs interruptions de carrière.

EMPLACEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SUPERVISION

Le programme de bourses cliniques en troubles du mouvement **Parkinson Canada** est décernée à un candidat inscrit à un programme de formation post-universitaire dans un établissement approuvé où le superviseur proposé (le « superviseur approuvé ») est membre du corps professoral.

Un superviseur approuvé sera l'organisateur d'un programme sur le Parkinson, participer activement aux soins et aux recherches cliniques dans le domaine du Parkinson et offrir un contexte de formation solide dans l'unité des troubles du mouvement d'un centre universitaire des sciences de la santé ayant un programme bien établi en Parkinson. Le programme d'études sur le Parkinson doit faire l'objet d'une collaboration solide entre les organismes et les disciplines voués aux soins et à la recherche en matière de Parkinson. Le conseil consultatif pourrait envisager d'autres établissements de formation.

CRITÈRES DE L'EXAMEN

L'évaluation des demandes présentées en vue de l'obtention de la Bourse clinique en troubles du mouvement se fonde principalement sur l'excellence clinique, mais le processus d'examen porte également sur d'autres critères. Ainsi, les responsables de l'examen examinent chacun des points énumérés ci-après pour déterminer une note globale, en faisant une pondération appropriée pour chacune des demandes. À noter que l'obtention d'une bonne note dans toutes les catégories n'est pas nécessaire pour qu'une demande soit jugée apte à avoir des retombées cliniques ou sociales majeures et mérite une grande priorité. Même si la recherche peut constituer un élément du programme, l'élément principal reste la formation clinique (au moins 80 p. 100). **Cependant, cette demande sera évalué uniquement en fonction de la partie clinique.**

Aptitudes académiques

- Honneurs/prix reçus
- Réussite scolaire
- Participation à des ateliers de formation continue, à des conférences, à des cours
- Le candidat est-il susceptible de faire des progrès cliniques importants dans le domaine des troubles du mouvement?
- Le candidat possède-t-il la formation et les qualités appropriées pour entreprendre ce travail?
- Le travail proposé convient-il au niveau d'expérience du candidat?
- Ce projet permettra-t-il au candidat de mieux connaître le Parkinson et les troubles du mouvement?

Compétence clinique en Parkinson et en troubles du mouvement connexes

- Séjours dans divers milieux
- Durée des séjours dans les milieux
- Édification de carrière démontrée
- Pratique clinique, enseignement cliniques démontrés
- Compétence clinique continue démontrée
- Où le candidat a-t-il travaillé?
- Quel milieu et quel service?
- Quel rôle/responsabilités a-t-il assumés?
- Nature du travail avec les patients atteints du Parkinson et leurs familles
- Les activités accomplies jusqu'à date touchant la maladie de Parkinson et les troubles du mouvement reflètent-elles un intérêt soutenu à l'égard du Parkinson et des troubles du mouvement connexes?
- Contribution professionnelle et publique

Qualité et pertinence du programme d'études proposé

- Réputation du programme d'études post-universitaires en général
- Réputation de l'école/établissement en général
- Plans pour l'obtention d'une expérience en Parkinson/troubles du mouvement
- Professeurs et/ou personnes-ressources qui contribueraient à son apprentissage
- Comment le programme préparera-t-il le candidat individuellement?
- Comment le programme correspond-il aux objectifs de carrière du candidat?
- Le programme choisi donnera-t-il un bon fondement ou une bonne préparation pour les plans de carrière?
- Le superviseur est-il en mesure de tirer avantage des forces actuelles du clinicien individuel? Le travail enrichit-il l'expérience et les connaissances professionnelles du candidat?
- L'environnement de travail contribuera-t-il à l'apprentissage du candidat? L'établissement a-t-il démontré qu'il appuiera le programme de formation?

Contribution potentielle aux soins cliniques dispensés aux personnes vivant avec le Parkinson et les troubles du mouvement connexes à l'issue de la formation

- Contribution potentielle aux soins des particuliers/familles
- Contribution potentielle à notre base de connaissances
- Potentiel de meneur dans le traitement clinique de la maladie de Parkinson et des troubles du mouvement en a) médecine clinique, b) enseignement et/ou c) recherche
- Contributions passées aux travaux de Parkinson Canada

Intention d'un candidat ou d'une candidate de demeurer au Canada à la fin de sa bourse de recherche

- Intention exprimée par le candidat ou la candidate de rentrer ou de continuer d'exercer au Canada au terme de formation

CONDITIONS

Le présent Appel de demandes lancé par Parkinson Canada est assujéti aux conditions (les « conditions ») énoncées dans les directives concernant la présentation de demandes au programme national de recherche de Parkinson Canada (les « directives ») que le candidat sera réputé avoir accepté sur présentation à Parkinson Canada d'une demande de participation au programme. Le défaut de se conformer aux conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de Parkinson Canada, la résiliation de la bourse et l'exclusion des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT ET MODALITÉS DU FINANCEMENT

Tous les candidats retenus doivent respecter les exigences en matière de rapport énoncées dans les directives.

Le candidat retenu doit remettre un rapport d'étape final présentant les résultats détaillés de sa formation, dont le contenu et la forme satisfont le conseil consultatif de Parkinson Canada, à lorena.araujo@parkinson.ca au plus tard trois mois après que la bourse d'un an a pris fin.

PROCÉDURES DE DEMANDE

Les demandes doivent être présentées à Parkinson Canada au plus tard le **7 février 2022 (à 23:59h HNE)**.

Les demandes de bourses cliniques en troubles du mouvement sont les suivantes:

- Une déclaration du candidat exprimant son intérêt à l'égard du domaine du Parkinson, décrivant ses objectifs de carrière et démontrant son engagement envers la maladie de Parkinson. Le candidat doit notamment expliquer la pertinence de la formation proposée pour sa carrière future (une ou deux pages).
- Le cas échéant, un résumé du travail de recherche (maximum 600 mots). (**Pour économiser de l'espace, vous pouvez omettre les renseignements de base tels que la description de la maladie de Parkinson**).
- Un curriculum vitae (CV), y compris toute expérience suivants les études universitaires, les mentions d'honneur et les prix, les publications auxquelles le candidat a participé en tant que coauteur, auteur principal, seul auteur (veuillez préciser), le nombre de documents, le nombre de chapitres de livre et le nombre de résumés, qui sont publiés ou sous presse. Joindre une liste de toute l'aide financière actuelle et à venir (maximum de quatre pages).
- Une copie du dossier universitaire des études de médecine de premier et de deuxième cycle (les dossiers des études générales de premier cycle ne sont pas requis et les photocopies des autres documents sont acceptées). Les relevés étrangers **doivent** être accompagnés d'une interprétation anglaise ou française certifiée et d'une explication détaillée du système de notation.
- Des lettres de référence confidentielles de deux (2) professeurs ou superviseurs avec lesquels le candidat a étudié ou travaillé. Un des recommandataires doit être le directeur du programme au sein duquel le candidat a reçu la majorité de sa formation.

- La signature du candidat et d'un signataire autorisé de l'établissement où travaille le candidat.

Outre ce qui précède, le candidat doit demander à son superviseur proposé de préparer les renseignements suivants:

- Une lettre de soutien du neurologue spécialisé en troubles du mouvement qui supervisera la formation à l'établissement où le demandeur a l'intention d'utiliser sa bourse.
- Le sommaire doit décrire le programme de formation proposé et préciser l'attribution du temps et les publications du superviseur, ainsi que son expérience de la supervision. Le superviseur éventuel doit inclure une description détaillée du programme spécifiant le milieu de formation et de collaboration. Il décrira, notamment, les responsabilités cliniques du candidat, l'enseignement qui lui sera donné, la recherche et les autres tâches qu'il devra accomplir, ainsi que la proportion de temps consacrée à chacune de ces activités, afin de rendre compte de toute la durée de la formation durant la période de la bourse.
- Des renseignements biographiques sur le superviseur (à indiquer sur le formulaire de notice biographique de Parkinson Canada).

Toute demande non conforme à ces directives est sujette à une disqualification à la discrétion du président du conseil consultatif.

Les demandes de bourse doivent désormais être soumises en ligne que vous trouverez sur le site web de Parkinson Canada, au www.parkinsonresearch.ca

Les candidats n'ont pas besoin de poster leurs documents à Parkinson Canada, mais nous vous demandons de garder vos documents originaux signés. Ces documents peuvent être exigés si votre demande est retenue dans la compétition.

Les demandes incomplètes ou dont la date timbrée est postérieure au **7 février 2022 (à 23 :59 h HNE)** ne seront, en aucun cas, prises en considération.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTER :

Le Manuel de Directives du Programme de Recherche de Parkinson Canada dans le site Web à l'adresse www.parkinson.ca.

OU S'ADRESSER À :

Lorena Araujo, coordinatrice, Programme de recherche
1 800 565-3000 poste 3309
Courriel : lorena.araujo@parkinson.ca